

Bulletin Municipal

63
01
N



2nd semestre 2023

Sap-en-Auge



Éditorial du Maire

Mes chers concitoyens



La fin décembre est souvent celle des bilans et le début du mois de janvier celui des vœux. Je ne dérogerai pas à la tradition.

Côté bilan, le nôtre est, il me semble, très positif au niveau de l'investissement personnel de toute l'Équipe Municipale.

Chacune de nos réunions est un lieu d'échanges et de réflexion.

Les décisions sont très souvent prises à l'unanimité, c'est la preuve d'une grande cohésion et d'un large consensus sur des sujets aussi divers que variés.

Seule ombre au tableau, notre projet immobilier qui, malgré notre bienveillance et notre acharnement, tarde à se concrétiser.

Une de nos grandes satisfactions sur le second semestre porte sur le commerce local, avec l'ouverture et la reprise de commerces qui participent, chacun à leur façon, à renforcer notre attractivité et à faire rayonner Sap-en-Auge qui joue un vrai rôle de centralité, avec une déception : la fermeture d'un magasin d'alimentation générale et celle du commerce de fleurs qui viennent ternir notre enthousiasme.

Nos vœux affichent clairement deux grands objectifs, le premier de voir les résultats du recensement de janvier nous fournir des indicateurs positifs et le second de voir quelques bâtis en déshérence reprendre vie pour donner un nouveau visage à notre cité.

J'invite tous les acteurs de notre vie locale, les responsables d'Associations, artisans, commerçants, bénévoles, et toutes celles et ceux qui souhaitent voir Sap-en-Auge s'épanouir, à se mobiliser fortement, chacun dans son domaine et en fonction de ses compétences, pour faire de notre cité un lieu de paix sociale, de solidarité et d'accueil pour les nouveaux arrivants et les touristes.

L'effort des bénévoles engagés sur le fleurissement est remarquable et nous souhaitons le voir s'amplifier en 2024.

Nous comptons sur vous tous et nous sommes toujours à votre écoute pour que demain nous soyons encore plus solidaires et plus engagés pour le succès collectif qui fera de Sap-en-Auge une cité où il fera toujours bon vivre.

Pour vous-même, et tous vos proches, je formule ici des vœux pour que 2024 soit une excellente année.

Gérard ROSÉ, Maire de Sap-en-Auge



Infos Municipales

Afin de consacrer plus de place pour la vie de la Commune, seules les informations les plus marquantes des réunions du Conseil Municipal sont rapportées. Les comptes-rendus complets sont, comme d'habitude, affichés sur les panneaux sous les Halles.

Conseil du 5 juillet 2023

Poste d'Agent technique - Modification du temps de travail

Compte-tenu des besoins en ménage du gîte, des salles communales et de la Mairie, le Conseil accepte à l'unanimité de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un Agent Technique territorial permanent, qui passera de 10 heures à 11 heures, à compter du 22/08/2023.

Indemnités de gardiennage des Eglises

La circulaire ministérielle du 04 mai 2023 fixe le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales à 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et à 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser pour 2023 :

- 496,09 € à Monsieur Jean-Yves Barbreil, gardien résidant dans la commune historique du Sap.
- 125,06 € au Père Pascal Durand, gardien ne résidant pas dans la commune, mais visitant régulièrement l'Eglise..

La dépense sera inscrite au budget primitif chaque année.

Rénovation de façades

Dans le cadre du programme d'incitation à la rénovation de façades, qui prévoit l'attribution d'une aide de 20 % du montant hors taxe des travaux, avec un plafond de 400 €, une demande a été déposée par la SCI MJDL pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé au 6 Place du Marché.

Les travaux effectués étant conformes aux critères du programme et au label « Petites Cités de Caractère® », le Conseil accepte à l'unanimité d'allouer 400 € pour cette rénovation.

Location du local de l'ancien Office de Tourisme

Suite à la demande d'une personne désirant s'installer comme fleuriste dans ce local, la délibération 202325B, prise lors du Conseil du 13 avril dernier, avait autorisé Monsieur le Maire à établir une Convention d'Occupation Précaire.

Des difficultés administratives ont depuis retardé la signature de cette Convention. Celles-ci étant résolues, le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer officiellement la Convention.



Directeur de Publication : M. Gérard Rosé, Maire. Rédaction / Conception : Mme Evelyne James, Maire Adjoint.

Impression : HERAULT Imprimeur - L'Aigle - 02 33 24 10 10

Conseil du 5 octobre 2023

Location du gîte et des salles communales

Une augmentation des tarifications avait déjà été décidée lors d'un Conseil précédent, en raison du coût de l'énergie.

Suite à de nombreuses dégradations des locaux loués, Monsieur le Maire propose d'une part, d'instaurer une caution pour la location de la Salle des Fêtes et pour celle de l'ancienne cantine et d'autre part, d'augmenter à nouveau les tarifs. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Maison Commune d'Orville

Vente

La vente de l'ancienne Maison Commune d'Orville avait été décidée à la majorité lors du Conseil du 7 décembre 2022.

Des particuliers, souhaitant acquérir cette demeure pour en faire leur résidence principale, ont contacté Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette vente directe. Il autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y afférant.

Caution du logement communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le départ du locataire du logement communal de la commune historique d'Orville.

Suite à l'état des lieux de sortie effectué le 14 juin 2022, compte-tenu des dégradations observées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution.

Reprise du restaurant « Les Saveurs du Grand Jardin »

Après réception d'un certain nombre de propositions, le projet de Madame Louise Branlard et de Monsieur Thomas Clément a été retenu.

Monsieur le Maire propose que le bail commercial, qui pourrait commencer au 1^{er} novembre 2023, soit établi par Maître Rault, Notaire à Caen. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide :

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce bail,
- de maintenir le loyer au même niveau que précédemment,
- et de faire participer les preneurs à hauteur de 50% de la facture d'eau potable communiquée par la SAUR pour le site du Grand Jardin.



14 juillet 2023
Départ pour le Monument aux Morts



4 août 2023
Marché nocturne

Conseil du 23 novembre 2023

Maison Commune d'Orville (Mairie et ancienne Ecole)

Déclassement du Domaine Public

La Maison Commune, sise 472 Route de Ticheville Orville 61120 Sap-en-Auge, n'est plus affectée désormais à un Service Public, Monsieur le Maire propose le déclassement de ce bien et son intégration dans le domaine privé de la Commune. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Vente

Suite à ce déclassement (délibération 202343), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition d'achat formulée par les particuliers d'un montant de 130 000 €.



11 novembre 2023
Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918



Conseil du 12 décembre 2023

Siège du Syndicat de l'Eau de la Roulandière (SIAEP)

Pour mémoire, le siège du SIAEP de la Roulandière était situé dans la Maison Commune d'Orville. Suite au changement de destination de ce bâtiment, Monsieur le Maire informe le Conseil que ce siège est transféré à la Mairie de Saint-Aubin-de-Bonneval.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Eglises ouvertes

Dans le cadre du lancement du réseau « Eglises ouvertes », Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette opération, en soulignant que cela permettrait de redonner vie à nos édifices religieux en ouvrant leurs portes à tous et de valoriser ce patrimoine.

Le Conseil accepte à l'unanimité d'adhérer à ce réseau et autorise Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement.

Heures complémentaires

Des heures complémentaires ont été effectuées par l'Agent Technique pour le nettoyage du gîte et la vaisselle du repas des aînés. Monsieur le Maire propose de lui accorder 10 heures complémentaires, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, après délibération.

Recensement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement de la population de Sap-en-Auge doit être effectué du 18 janvier au 17 février 2024. Un coordonnateur doit être désigné, ainsi que trois agents recenseurs qui seront recrutés sur des emplois de vacataires.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- Article 1 : de désigner Monsieur Guy Willot, comme coordonnateur communal, assisté de Madame Evelyne James.
- Article 2 : d'ouvrir trois emplois de vacataires. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Information utile

Registre communal ☎ Mairie : 02 33 39 41 29

Les personnes vulnérables vivant à domicile peuvent être inscrites sur un registre communal spécial, dans l'optique de faciliter l'intervention des services municipaux, sanitaires et sociaux en cas d'urgence.



Rappel ...



Chaque habitant se doit d'entretenir ses haies et ses arbres en bordure de voirie, de même que son trottoir, son fossé et/ou son caniveau. Sans oublier de balayer la neige en hiver ...

Merci de participer à l'effort collectif et citoyen !





Quelques mots d'Histoire

Le Théâtre : une tradition sapienne - La genèse

Est-ce à cause de l'air qu'on y respire, mais il y eut de tous temps au Sap des gens désireux de faire du théâtre. Au XX^{ème} siècle, avant l'occupation et surtout après, les plus anciens se souviennent de Jeanne Adolph et de M. et Mme Quesnel, et m'a-t-on dit, de leur succès avec « Ces dames aux chapeaux verts », comédie d'Albert et Germaine Acremant* et puis, le temps passa, le théâtre aussi.

Il fallut attendre les années 70 pour, qu'à nouveau, plusieurs personnes en aient l'envie.

Sur l'air d'une chanson que chantait Yves Montant** à l'époque, on peut dire : « y avait Annick et puis Bernard, y avait Noëlle et puis Jacqueline, y avait Alain, y avait Jean, y avait Gérard et puis... Paulette ». Ils étaient une bande de copains qui voulaient faire du théâtre !

Il ne manquait qu'un animateur, il arriva en 1973.



Il avait son crédo : On fait du théâtre en amateur et non du théâtre d'amateurs ! Ce qui implique de jouer des pièces du répertoire professionnel et de profiter des répétitions pour travailler les fondamentaux, placer la voix, dire un texte et non pas le réciter, etc. ... Ils l'appelèrent « le metteur en scène ».

Pour cela, il fallait une structure légale. Plutôt que de créer une association, il fut préféré d'adhérer à la « Maison des Jeunes » qui devint plus tard le « Centre d'Animation ».

A cette époque, la salle des fêtes était un ancien atelier assez vétuste qui n'était chauffé que par un grand poêle à bois qui ne chauffait, que la scène et ses environs immédiats, c'est dire que venir répéter l'hiver demandait du courage !

La première pièce fut choisie, ce fut la comédie policière d'Agatha Christie « Les 10 petits nègres ».

Arrivé à ce point du récit, il me faut tomber le masque, le metteur en scène dont il est question, c'est l'auteur de ces lignes et à force de parler de moi à la troisième personne, j'aurai pu me prendre pour un aristocrate... et pourtant... pourtant, à cette époque, James de Coquet, un journaliste qui écrivait dans le journal « le Figaro » fit une chronique sur les gens qui pratiquent un art en amateur, les peintres du dimanche, les musiciens et les comédiens et il la concluait ainsi : « les amateurs sont les derniers aristocrates, car ils ne font que leur bon plaisir ». A suivre ...

* d'après le roman de Germaine Acremant

** à bicyclette

Jean-Claude MAYZAUD



Recensement de la population 2024

www.le-recensement-et-moi.fr

L'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements de Sap-en-Auge. Merci de réserver aux agents recenseurs le meilleur accueil et de leur faciliter le travail.

Pourquoi ?

Au niveau local, le recensement permet de connaître la population légale résidant dans la commune : nombre de logements, nombre d'habitants (âge, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens, etc.). Il permet aussi de fixer les modalités des élections municipales et la répartition de la dotation globale de fonctionnement.

En bref, le recensement est une opération d'utilité publique, destinée à organiser la vie sociale.

Quand et comment ?

Le recensement débutera le jeudi 18 janvier 2024 et devra impérativement être terminé pour le 17 février 2024.

Trois agents recenseurs seront chargés de la distribution et de la collecte des imprimés auprès des habitants :

- Mmes Christine De Tavernier et Corinne Barbrel, pour Le Sap.
- M. Mario Hidalgo pour Orville

Que dit la loi ?

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

Au-delà de cette obligation, le chiffre de la population détermine toute une série de dispositions législatives, réglementaires et financières qui conditionnent la vie de la commune.

Recensement de la population 2024

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transport, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre maire pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Le recensement en ligne sur Internet est souhaité et fortement recommandé

C'est à la fois plus simple et plus pratique et vous faciliterez ainsi le travail des agents recenseurs.

L'agent recenseur de votre secteur vous remettra, dès le 18 janvier, la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion pour vous faire recenser en ligne.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous à partir du 18 janvier sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».

Si votre réponse par internet n'est pas faite dans le délai de 3 jours après la remise de la notice, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir, qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement c'est sûr !

Vos données personnelles sont protégées et confidentielles. Seul l'INSEE, est habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

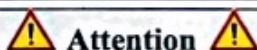
Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

En cas de difficultés ...

Si vous avez des difficultés pour répondre par Internet, vous pourrez prendre rendez-vous à la Maison France Service :

À la Poste du Sap
10 Place du Marché

qui vous aidera dans cette démarche..



Attention

Le recensement de 2024 est basé sur les nouvelles adresses qui ont été attribuées aux habitations. Il est donc impératif pour le bon déroulement de l'enquête :

- que tous les habitants indiquent dans les questionnaires leur adresse telle que libellée dans la lettre envoyée par la Mairie mi-2023, suite à l'adressage.
- que toutes les plaques de numéro de maison soient effectivement installées, afin que les agents recenseurs puissent trouver facilement les habitations.

Ecole Raymond Queneau

Les élèves sont répartis en 6 classes de la TPS au CM2. Ils bénéficient d'un restaurant scolaire, où les repas sont confectionnés sur place tous les jours par Isabelle. Les producteurs locaux sont sollicités pour la composition des repas :

La Ferme du Rouvray, Les Jardins du Bosc-Renoult, La Ferme de Bonneval, Les Légumes du Sap, La Ferme Allain et la Boucherie Doudard.

Sur la pause méridienne, les élèves sont encadrés par des agents de la CDC VAM pour pratiquer différentes activités sportives et manuelles, ainsi que des jeux de société.

L'école poursuit ses actions dans le cadre du label « Génération 2024 » pour les activités sportives :

- Tous les élèves du CP au CM2 ont participé au cross de l'école dans Le Grand Jardin et ont dû réaliser un parcours de motricité, en binôme avec un élève les yeux bandés (journée du sport paralympique)
- Les élèves de maternelle, eux, ont fait le parcours de motricité dans le gymnase, encouragés par les familles et les élèves des autres classes. Afin de récompenser leur esprit sportif et d'engagement, tous nos élèves ont reçu une médaille d'or.
- Les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus au collège de Vimoutiers pour participer à l'action « Les Virades de l'Espoir ». Un grand bravo à nos élèves de CM qui ont remporté 8 médailles sur 3 courses.
- Cette année encore, les élèves de CP et CE1 bénéficieront d'une initiation à la natation à la piscine de L'Aigle. 8 séances sont prévues début 2024. Cette initiation est rendue possible grâce à l'aide financière de la CDC VAM qui octroie une subvention pour chaque élève et qui prend totalement à sa charge le coût du transport.

Concernant notre engagement à la protection de l'environnement et du développement durable, nous poursuivons nos différentes actions :

- Tri du papier, utilisation du composteur pour les déchets et récupération des bouchons en plastique au profit de l'association « Bouchons 276 ». Nos élèves sont aussi impliqués dans la récupération de « tout ce qui écrit et qui est en plastique » (feutres, stylos) pour l'association « Ti Moun » qui offre des repas aux enfants d'Haïti. Nos élèves comptent aussi sur votre implication : apportez-nous vos bouchons et vos vieux feutres, stylos Merci.
- Notre engagement dans ce label E3D inclut aussi un volet social : renforcer les liens intergénérationnels. Les élèves, de la Maternelle au CE2, se rendront à l'Ehpad Audelin-Lejeune et les élèves de CM1 et CM2 au foyer Louise Marie.

Dans le domaine culturel, toutes nos classes se rendent à la médiathèque une fois par mois. Les élèves ont confectionné des dessins sur le thème de la pomme, qui ont été exposés lors de la Fête du Cidre au Grand Jardin.

L'école tient à remercier la menuiserie Philippe, qui a confectionné et offert à chaque classe un sapin en bois. Le goûter de Noël a été offert par la Coopérative Scolaire et l'Association des Parents d'Elèves. Merci aussi à la CDC VAM et à ses différents agents pour leurs interventions techniques au sein de l'école.

Les élèves et l'équipe enseignante vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2024.

SDIS Sap-en-Auge



25 novembre 2023
Cérémonie de la Sainte-Barbe
au Monument aux Morts

Le Grand Jardin



15 août 2023
Jazz sous les Merisiers

Country Fair



20 août 2023
Hippodrome de la
Fontaine

Nos nouveaux commerçants



Louise et Thomas
« Chez Louise »
Le Grand Jardin



Eugénie et Damien
« La Lic'Orne »
Place du Marché



Sébastien Masse
Au Tabac Presse
« Le Sapin »
Place du Marché

Cérémonie des vœux

Tous les habitants de Sap-en-Auge sont cordialement invités à la Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire qui aura lieu :

le jeudi 11 janvier 2024 à 20h, Salle des Fêtes.

Dimanche de Caractère - 3 septembre 2023

« Du Torchis à la Brique »

A nouveau beaucoup d'intérêt pour cette animation. Environ 80 visiteurs se sont retrouvés sur la Place du Marché. Certains venant de communes plus ou moins éloignées comme L'Aigle, Gacé, Sillé-le-Guillaume dans la Sarthe ... Quelques touristes étrangers (allemands et anglais) étaient également présents.



L'après-midi a débuté par une courte présentation sur l'histoire de la Cité du Sap, suivie par une démonstration de création de torchis par Christian Provost. Celle-ci a remporté un vif succès et suscité de nombreuses questions de la part des participants.



Un livret, particulièrement plébiscité par les visiteurs, décrivant 35 bâtis anciens du patrimoine local, a ensuite été distribué, en introduction à une visite de la Cité guidée par Bastien Chaignard.

L'après-midi s'est terminé en Salle du Conseil par une dégustation de produits fermiers locaux. De nombreux témoignages chaleureux ont été déposés dans le livre d'Or.

A noter dans vos agendas ...

- | | |
|-------------------|---|
| 11 janvier 2024 : | Cérémonie des Vœux à 20h, Salle des Fêtes |
| 5 mai 2024 : | Foire à tout, Place du Marché |
| 23 Mars 2024 : | Atelier Greffage, Grand Jardin |